

CONDITIONS PARTICULIERES (valables pour l'année 2009).

L'information préalable comprenant les détails du voyage (descriptif du séjour et tarifs) consultable sur notre site internet www.cap.clc.fr fait partie intégrante du contrat de séjour (bulletin d'inscription) qui ne sera validé qu'à l'émission par nos services de l'accusé de réception.

I- MODALITES D'INSCRIPTION :

Par courrier :

Le dossier d'inscription comprend :

- 1 bulletin d'inscription par famille dûment rempli.
 - 30 % du prix du voyage par personne inscrite, à titre d'acompte, plus le montant des assurances éventuellement souscrites
- Votre inscription vous sera confirmée, sous réserve de disponibilité, dans les 8 jours par accusé de réception.

La demande de solde des frais de participation, ainsi qu'un numéro d'appel vous permettant de nous contacter en cas d'urgence, vous seront adressés 5 semaines avant le départ.

Le carnet de voyage (convocation, bon d'échange, coordonnées du correspondant local, des hôtels...) vous sera adressé environ 8 à 10 jours avant le départ. Nous acceptons les cartes de crédit (sauf American Express et Dinners Club) ainsi que les chèques vacances.

En cas de règlement par carte de crédit, veuillez indiquer sur le bulletin d'inscription le numéro de la carte (16 chiffres + les 3 derniers chiffres du cryptogramme) et sa date de validité ainsi que le nom du détenteur.

NB : s'il s'agit d'une carte Visa 1^{er}, Mastercard Gold, Platinum etc... avec laquelle vous bénéficiez des assurances voyage (à vérifier auprès de votre banque), merci de nous préciser le nom de la carte sur le bulletin d'inscription.

II - PRIX

Les prix indiqués sur notre site www.cap.clc.fr incluent les taxes aéroportuaires et surcharge carburant connues au 01/12/08 et ont été établis en fonction des conditions économiques en vigueur à cette date et des prévisions économiques pour 2009. Toutes modifications du montant des taxes aéroportuaires ou de la surcharges carburant, seront répercutées sur le prix du séjour jusqu'à 30 jours du départ.

Sauf indication contraire, les tarifs, hors taxes d'aéroport et surcharges carburant, sont calculés en euros et sont garantis.

Pour les voyages dont les tarifs sont calculés en dollar, ou toute autre monnaie du pays concerné, nous indiquons le taux de change utilisé pour le calcul des prix. Jusqu'à 30 jours du départ, toute variation à la hausse du taux de change est susceptible d'entraîner une modification du prix du voyage, excepté sur la part aérienne. En règle générale la part aérienne représente en moyenne 40 % de prix du voyage.

III – LOGEMENT

Si vous vous inscrivez seul vous logerez en chambre individuelle et devrez régler le supplément correspondant indiqué dans le descriptif du voyage.

IV - CESSIION DE CONTRAT

L'acheteur peut céder son contrat, si le cessionnaire remplit les mêmes conditions que lui au plus tard 7 jours avant le début du voyage (art. R211-9 des conditions générales). Frais : nous consulter.

V - ANNULATION

1/ Du fait du client :

Dans le cas où le client annulerait son séjour, nous retiendrions, par personne, les frais suivants* selon la date de l'annulation :

- plus d'un mois avant le départ : 155€
- moins d'un mois et plus de 8 jours avant le départ : 50 % du prix du voyage
- moins de 8 jours avant le départ : la totalité du prix du voyage et ce, dans tous les cas, y compris maladie, tous les frais étant alors engagés : transport, hébergement, activités, frais administratifs... Tout séjour commencé est dû en entier.

* les frais d'annulation sont différents pour la croisière en Méditerranée de 8 jours (réf : LB 74) : nous consulter.

NB : le montant des assurances souscrites n'est pas remboursable ainsi que les taxes d'aéroport.

2/ Du fait de l'un de nos prestataires :

Pour certains voyages, le départ est assuré sous réserve d'un nombre minimum de participants comme précisé dans chaque programme. Cependant, C.L.C Cap voyages s'engage à ne pas annuler un séjour moins de 21 jours avant le départ du fait de l'insuffisance du nombre de participants.

Les autres conditions d'annulation sont celles prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 des conditions générales consultables sur notre site internet www.cap.clc.fr ou au verso du bulletin d'inscription.

VI - FRAIS DE MODIFICATION

Toute modification (changement de nom, de dates etc.), intervenant plus de 30 jours avant le départ entraînera 76 € de frais de dossier. Si cette modification est demandée moins de 30 jours avant le départ, elle sera considérée comme une annulation et les frais d'annulation seront alors appliqués.

VII - ASSURANCES

Nous partons du principe que chaque participant a souscrit une assurance responsabilité civile personnelle. Toutefois nous avons souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile qui interviendrait en complément ou à défaut d'assurance du participant.

L'assurance assistance rapatriement est déjà incluse pour les voyages suivants : Andalousie (réf. LB 24 et 25), Baléares (réf. LB 26 et 27), Canaries (réf. LB 28), Sardaigne (réf. LB 40), Sicile (Réf. LB 41 et 42), Corfou (réf. LB 48 et 49), Sénégal (réf. LB 56), Ile Maurice (réf. LB 59), Irlande (réf. LB 18 et 19), Ecosse (réf. LB 20), Madère (réf. LB 29 et 30) et la croisière en RUSSIE (réf. LB 72). Sur simple demande, nous pouvons vous adresser un exemplaire du contrat d'assurance correspondant. Si vous jugez les garanties insuffisantes, nous vous encourageons à souscrire à notre assurance assistance proposée ci-après dont les garanties sont consultables sur notre site www.cap.clc.fr

Pour tous les voyages, nous vous proposons nos assurances voyage facultatives suivantes :

- **une assurance annulation de la compagnie AIG ASSIST** : la garantie couvre les frais d'annulation décrits au paragraphe 5 en cas de décès, accident corporel grave ou maladie grave du voyageur, de son conjoint ou de leurs ascendants ou descendants. **L'assurance annulation doit être souscrite impérativement au moment de la réservation du voyage.**

Ci-dessous montant de la cotisation par personne selon le prix du voyage (prix de la semaine supplémentaire inclus).

Prix du voyage Montant de la cotisation par personne :

Jusqu'à 381 €..... 12 €

Plus de 381 € à 610 € 19 €

Plus de 610 € à 1219 €..... 29 €

Plus de 1219€ 38 €

- **une assurance bagages** : remboursement à concurrence de 762,25 € au prix de **25 €** par personne.

- **une assurance assistance AIG ASSIST**: la garantie couvre le remboursement des frais médicaux engagés à l'étranger (maximum 45 734,71 €), l'assistance et le rapatriement.

Zone 1 : Grèce (Cyclades), Crète, Italie, Sicile, Irlande, Espagne, Canaries, Baléares, Portugal (Madère), Norvège, Grande-Bretagne, Sardaigne, Corfou, Rhodes.

Zone 2 : Pologne, Etats-Unis, Canada, Mexique, République Dominicaine, Costa Rica, Pérou, Chine, Thaïlande, Vietnam, Indonésie, Japon, Jordanie, Afrique du Sud, Kenya, Egypte, Tunisie, Maroc, Russie, Croatie, Norvège, Turquie, Sénégal, Afrique du Sud, Ile Maurice, .

durée du séjour	moins de 10 jours	de 10 à 16 jours	de 17 à 23 jours
destination			
zone 1	7 €	10 €	13 €
zone 2	10 €	13 €	16 €

Si vous désirez souscrire l'assurance annulation et/ou bagages et/ou assistance-rapatriement, veuillez le mentionner sur le bulletin d'inscription et joindre la somme correspondante au montant de l'acompte.

Toutes les garanties de nos 3 assurances voyage facultatives sont consultables sur notre site internet www.cap.clc.fr (se reporter à la page d'accueil du voyage concerné) ou peuvent vous être adressées sur simple demande.

Notre avis : la souscription à l'assurance annulation de la compagnie AIG ASSIST est vivement conseillée.

VIII - RESPONSABILITE

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de force majeure.

IX - RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous avons souscrit, auprès de GAN EURO COURTAGE Tour Gan Eurocourtage 4-6 av. d'Alsace 92033 LA DEFENSE CEDEX une assurance "responsabilité civile professionnelle" (police N° 086174815). Cette assurance garantit les conséquences de la responsabilité civile professionnelle pouvant incomber à l'assuré en raison de dommages corporels, matériels et immatériels causés à ses clients ou à des tiers, par suite de fautes, erreurs ou négligences commises à l'occasion de son activité de voyageur et ce, à concurrence d'un montant de 1 524 490,02 € par sinistre et par année d'assurance.

X - RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 mois après le retour de voyage. Passé ce délai aucune demande ne pourra être prise en compte.

XI - INFORMATIQUE

Sauf opposition expresse de votre part, les informations figurant sur le bulletin d'inscription feront l'objet de traitements informatiques exploités par CLC Cap voyages et éventuellement mis à disposition d'autres entreprises. Vous disposerez dans les conditions prévues par la loi "informatique, fichiers et liberté" du 6 janvier 1978 d'un droit d'accès, de communication et de rectification de ces données.

XII - PHOTOS

Les photos présentées dans cette brochure sont destinées à illustrer et agrémenter notre documentation. Elles ne reflètent pas forcément avec exactitude les lieux visités et n'ont pas de valeur contractuelle. Nous remercions les offices de Tourisme et nos partenaires qui nous ont fourni gracieusement des photos.

XIII - BON A SAVOIR

Formalités : pour chaque destination, elles sont indiquées uniquement pour les ressortissants français et sont celles connues au 15/1/09, sous réserve de modification ultérieure. Un délai d'environ 6 semaines est nécessaire à l'obtention du visa pour certains pays.

Autres nationalités, consulter les autorités du pays concerné.

Durée des séjours : les dates et les nombres de pensions complètes ou demi-pensions figurant dans chaque voyage sont ceux connus lors de la mise à jour de notre site internet www.cap.clc.fr. Ils pourront être modifiés ou décalés en fonction des confirmations de transport (horaires d'avion), sans pour autant que les autres éléments du séjour s'en trouvent affectés. Si tel est le cas, l'ordre des visites pourrait être modifié.

Circuits :

Ils sont proposés soit en départ garanti (sans minimum de participants), soit soumis à un nombre minimum de participants. Si le minimum de participants n'est pas atteint, nous avisons nos clients au plus tard 21 jours avant le départ :

- soit que nous annulons le voyage par manque de participants et les sommes versées sont intégralement remboursées, sans autre indemnité (un voyage de substitution peut éventuellement être proposé, que le client a le loisir d'accepter ou de refuser)

- soit que le voyage peut être réalisé avec un nombre inférieur de participants et un réajustement de prix ; le client a alors le choix d'accepter ce nouveau prix ou d'annuler sans frais.

Modification des programmes :

L'ordre des visites peut être modifié ou inversé sans préavis en fonction d'impératifs locaux, climatiques ou pour des raisons techniques. Le temps libre peut être alors utilisé pour réaliser une visite non effectuée.

Transport aérien : pour les voyages réalisés sur vols spéciaux (vols charters), les horaires d'avion vous seront communiqués environ 6 à 8 jours avant le départ.

Sauf mention particulière, il convient de considérer que le premier et le dernier jour de voyage seront consacrés au transport international. Ainsi, en raison des horaires imposés par la compagnie aérienne, une arrivée en fin de journée et un départ en début de matinée ne peuvent être considérés comme un écourtement du séjour et en conséquence ne donne lieu à aucun remboursement. Le transport en vol de nuit est possible (notamment pour l'Egypte).

Pré-acheminement province/Paris : compte-tenu des horaires des vols internationaux, une nuit à Paris peut être nécessaire à l'aller et/ou au retour et sera à la charge du voyageur.

L'inscription à un voyage implique l'acceptation de toutes les clauses des conditions générales et particulières.

Mise à jour : au 15/01/2009.